



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Rapport d'activité | 2011

Synthèse





Évaluation



Certifi

992

avis de la Commission de la transparence

85

synthèses d'avis

■ Évaluation des médicaments

La Commission de la transparence de la HAS évalue les médicaments et rend des avis recommandant ou non leur prise en charge par la solidarité nationale. En 2011, près de 1 000 avis ont été rendus, incluant la réévaluation des médicaments du traitement symptomatique de la maladie d'Alzheimer. Ces avis et les synthèses d'avis participent au bon usage des médicaments.

149

avis de la CNEDiMTS

15

évaluations de groupes homogènes de produits

■ Évaluation des dispositifs médicaux

La HAS évalue les dispositifs médicaux (DM) et d'autres produits de santé tels que certains aliments ou des produits à visée diagnostique, thérapeutique ou de compensation du handicap, et accompagne l'innovation. En 2011, elle a rendu 149 avis sur le remboursement des dispositifs médicaux (DM) ou d'autres produits, ainsi que sur la prise en charge des actes professionnels.

21

avis sur le service attendu

22

rapports d'évaluation technologique

■ Évaluation des actes professionnels

La HAS évalue les actes professionnels et les technologies de santé en vue de leur remboursement, mais également la pertinence de la réalisation des actes ou technologies déjà pris en charge. En 2011, la HAS, à la demande de différentes institutions sanitaires, a procédé à l'évaluation de plusieurs actes médicaux réalisés en ville ou à l'hôpital et a émis des recommandations précises à destination des professionnels de santé concernés.

25

évaluations économiques

6

recommandations en santé publique

■ Évaluation économique et santé publique

La mission confiée à la HAS en matière d'évaluation médico-économique a été renforcée par la loi en 2011. La HAS a réalisé 25 études en 2011 et un guide précisant les principes et méthodes de l'évaluation économique. Dans le champ de la santé publique, la HAS a produit plusieurs rapports autour des questions de dépistage, comme le dépistage organisé du cancer du sein des femmes de 50 à 74 ans en France.

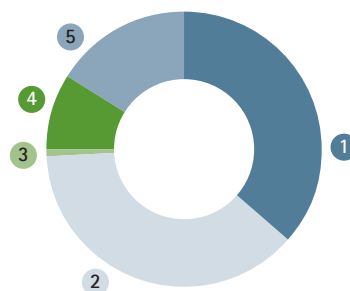
■ Certification des établissements de santé

La certification est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés.

Une trentaine d'aspects essentiels sont évalués au travers des critères de certification. En 2011, des critères ont été renouvelés ou approfondis dans des domaines tels que les soins palliatifs, la prise en charge des adolescents et la checklist au bloc opératoire.

Répartition des niveaux de certification

(652 établissements)



■ Indicateurs

Les quatre secteurs d'activité médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), soins de suite et réadaptation (SSR), santé mentale adulte, et hospitalisation à domicile (HAD) sont maintenant concernés par le recueil d'indicateurs de qualité et des soins, qui sont notamment utilisés dans la certification.

■ Certification des moyens d'information médicale

La HAS est en charge de missions en vue d'améliorer la qualité de l'information délivrée aux professionnels de santé. En 2011, la loi a conforté son rôle concernant la certification des logiciels d'aide à la prescription et la visite médicale des laboratoires pharmaceutiques.

cation



Pratiques professionnelles

987

établissements visités

592

établissements certifiés

57

sursis à la décision de certification

3

décisions de non-certification V2010

Visite médicale

132

laboratoires certifiés

50

prestataires certifiés

Sites

890

sites Internet français certifiés par la Fondation HON

Recommandations de bonne pratique (RBP)

Dans le cadre de sa mission de promotion des bonnes pratiques professionnelles, la HAS travaille à l'élaboration de recommandations. Les médecins étant amenés à agir dans des situations à forts enjeux socioculturels, plusieurs recommandations sur des sujets sociétaux et des guides d'information ont été publiés en 2011.

Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles

L'évaluation des pratiques professionnelles participe à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, notamment par le biais de l'accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité dite «à risques». En 2011, la HAS s'est investie sur la culture de sécurité des soins, la gestion des risques, et la sécurisation de la prescription médicamenteuse, et a préparé la mise en œuvre du développement professionnel continu (DPC).

Programmes pilotes thématiques

La HAS développe avec les professionnels de santé et les patients des outils d'amélioration et d'évaluation des parcours gériatriques et cardio-neurovasculaires. L'objectif est, grâce à des plates-formes thématiques pluridisciplinaires, d'améliorer l'impact clinique pour le patient tout au long de son parcours, en prenant en compte l'efficacité, la sécurité et l'accès aux soins.

Programmes en cours

- Accident vasculaire cérébral
- Infarctus du myocarde
- Prescription médicamenteuse chez le sujet âgé (PMSA, iatrogénie)
- Prescription des psychotropes chez le sujet âgé (Psycho-SA, AMI Alzheimer)
- Alzheimer COoperative Valuation in Europe (ALCOVE)

10

RBP

2

auditions publiques

12

protocoles nationaux de diagnostic et de soins (PNDS)

18

organismes agréés (OA) pour l'accréditation

7211

médecins accrédités

5

programmes en cours



Organisation des soins

7
avis favorables

■ Coopération entre professionnels de santé

La HAS est chargée de donner un avis sur les protocoles de coopération entre les professionnels tels que définis par la loi HPST (article 51) et transmis par les ARS. Ces protocoles sont élaborés par les professionnels de santé et concernent des transferts de tâches ou d'actes. Le premier protocole, né de l'initiative des professionnels de santé, a été évalué favorablement par la HAS en juillet 2011.

6
guides médecin

9
guides patient

35
listes d'actes et de prestations dont 29 actualisations annuelles

■ Parcours de soins et maladies chroniques

La mise en place d'un parcours de soins approprié est un enjeu capital pour la prise en charge des maladies chroniques. La HAS a donc élaboré une gamme de trois documents pour les professionnels et les patients dont l'année 2011 marque l'achèvement et la transition vers une nouvelle génération de guides.

Retrouvez la version complète du rapport annuel d'activité 2011 de la HAS sur le site www.has-sante.fr
Rubrique Présentation de la HAS

HAS Carte d'identité

Statut

Autorité publique indépendante à caractère scientifique, la HAS a été créée par la loi du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie pour renforcer la qualité en santé, afin d'assurer à tous les patients et usagers un accès pérenne et équitable à des soins aussi efficaces, sûrs et efficaces que possible.

Missions

- L'évaluation médicale, économique et de santé publique
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- L'information des publics.

Budget

58,8 millions d'euros pour le fonctionnement pour l'année 2011.

Organisation

- Un Collège de 8 membres, présidé par le Pr Jean-Luc Harousseau.
- Sept commissions spécialisées :
 - Commission de la transparence (CT)
 - Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS)
 - Commission évaluation économique et de santé publique (CEESP)
 - Commission parcours de soins et maladies chroniques (CPSMC)
 - Commission amélioration des pratiques professionnelles et de la sécurité des patients (CAPPSP)
 - Commission certification des établissements de santé (CCES)
 - Commission des recommandations de bonne pratique (CRBP).
- Trois directions opérationnelles, un secrétariat général et des services, dirigés par Dominique Maigne.
- 410 collaborateurs à temps plein.
- 3 000 experts et professionnels de santé externes, dont près de 700 experts-visitants.



HAS

www.has-sante.fr

2, avenue du Stade de France - 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX
Tél. : +33 (0) 1 55 93 70 00 - Fax : +33 (0) 1 55 93 74 00